

L'ALTERNATIVE À L'AUSTÉRITÉ C'EST POSSIBLE !

Le problème, ce n'est pas le coût du travail, c'est le coût du capital. Le Front de Gauche s'oppose à l'ANI et propose des mesures alternatives :

- Le **CDI à plein temps** comme norme du travail en limitant les CDD à 5% par entreprise, à 10% pour les entreprises de moins de 50 salariés.

- **L'interdiction des licenciements** et les suppressions d'emplois dans les entreprises en bonne santé financière. Le droit de veto suspensif pour les syndicats pour examiner les alternatives possibles, et un droit de préemption des salariés pour reprendre la production sous des formes coopératives ou d'économie sociale.

**A l'opposée de la précarité généralisée
le Front de Gauche défend
une véritable Sécurité Sociale Professionnelle
qui garantisse une continuité des droits
et des revenus des salariés.**

Le Medef ne doit pas faire la loi !

Le Front de Gauche s'adresse pour cela à toutes celles et tous ceux qui, souhaitent une politique en rupture avec la financiarisation de la société et le productivisme.

L'alternative à l'austérité, c'est possible !

Les 25 propositions du Front de Gauche :
www.placeaupeuple.fr

LE MEDEF VEUT CASSER LE CODE DU TRAVAIL POUR MIEUX LICENCIER NON À L'ACCORD ANI DE «SÉCURISATION DE L'EMPLOI»



**EMPÊCHONS
LE MEDEF
DE FAIRE LA LOI**

L'ALTERNATIVE À L'AUSTÉRITÉ
C'EST POSSIBLE !

**FRONT
DE GAUCHE**
www.placeaupeuple.fr

Plus de 1000 chômeurs supplémentaires par jour, 300 000 de plus en 2012, la situation de l'emploi ne cesse de se dégrader. Pourtant le MEDEF nous explique que le droit du travail est trop rigide et que pour être compétitifs, il faut que les patrons puissent licencier plus facilement et...sans que cela ne leur coûte rien.

L'Accord National Interprofessionnel (ANI) soi disant « pour la sécurisation de l'emploi » ne doit pas devenir une loi. La CGT, FO, la FSU et Solidaires rejettent ce texte voulu et signé par le MEDEF et trois syndicats minoritaires chez les salariés. La démocratie même accolée de l'adjectif social, ne peut être la domination d'une minorité sur la majorité.

Cet accord permet en réalité la sécurisation de l'employeur et de son droit à utiliser le salarié comme bon lui semble. Transposé en loi, il permettrait aux patrons de licencier plus facilement et d'imposer baisses de salaire et augmentation du temps de travail.

**FRONT
DE GAUCHE**

www.placeaupeuple.fr

ASSEZ DE CADEAUX AU MEDEF !

Le gouvernement Ayrault a déjà accordé 20 milliards de « crédit d'impôt compétitivité » aux entreprises, dont 100 millions à PSA, entreprise qui supprime 11 000 emplois ou 25 millions à Mittal alors qu'il menace de fermer Florange.

Dans le Privé on casse le CDI et le code du travail. Dans le Public on remplace les fonctionnaires par des contrats précaires ou au mieux par des CDI au rabais, qui affaiblissent le statut de la fonction publique.

Le Front de Gauche appelle à populariser et signer massivement l'appel de la campagne unitaire « Un ANI qui vous veut du mal ! » (www.placeaurope.fr).

**TOU-TE-S LES
DÉPUTÉ-E-S
DE GAUCHE,
PS, RADICAUX, EELV
DOIVENT REFUSER
CETTE RÉGRESSION
SOCIALE MAJEURE.**

« UN ANI QUI NOUS VEUT DU MAL ! »



LA MOBILITÉ FORCÉE SOUS PEINE DE LICENCIEMENT

Les patrons auraient le droit de faire **changer de poste et/ou de muter leurs salariés à des centaines de kilomètres**, et en cas de refus de les licencier sans indemnités.

IMPOSER AUX SALARIÉS DES NORMES MOINS BONNES QUE LE CODE DU TRAVAIL

Un « accord de maintien dans l'emploi » signé par des syndicats donnerait le droit au patron d'une entreprise d'**exiger des salariés qu'ils baissent leurs salaires et/ou travaillent plus longtemps** en échange d'une vague promesse de ne pas supprimer d'emplois. **Un salarié ne pourrait plus s'y opposer et pourrait être licencié** sans possibilité de saisir les prud'hommes.

AVEC UN FAUX CDI, LÉGALISER LA PRÉCARITÉ ET LA GÉNÉRALISATION DU TEMPS PARTIEL

Avec l'extension à de nombreux secteurs du **CDI « intermittent »** (CDII) avec un **travail à temps partiel annualisé**, de nombreux salariés auraient de longues périodes sans activité ne donnant pas droit au chômage, et un salaire indécent sans prime de précarité.

EMPÊCHER LES SALARIÉS DE SE DÉFENDRE

Avec la « confidentialité », les représentants des personnels n'auraient donc plus la possibilité d'informer pleinement les salariés.

Tous les faits remontant à plus de 3 ans ne pourraient être réparés et donc traités par le tribunal des prud'hommes (heures supplémentaires non payées...). Le délai pour contester un licenciement économique serait abaissé à 1 an !

DES CONTREPARTIES POUR LES SALARIÉS ?

L'obtention d'une complémentaire santé pour tous les salariés du privé ne s'appliquerait que dans 5 ans et ne concernerait les salariés des entreprises de moins de 50 salariés qu'en cas... d'accord entre toutes les entreprises d'une même branche professionnelle!

L'accord permettrait la taxation des contrats courts. Mais sous certaines conditions seulement et facilement contournables. **Elle ne coûterait que 110 millions d'euros au patronat alors qu'il économise 155 millions d'euros sur les cotisations sociales pour les embauches en CDI des moins de 26 ans !**

